



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 81694

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le diagnostic du rapport de la mission parlementaire Fourgous intitulé "réussir l'école numérique". Ce rapport met en avant plusieurs éléments qui viennent confirmer la nécessité de réformer l'éducation nationale. Premièrement le rapport souligne qu'en France l'orientation ressemble trop à une sélection par l'échec. Deuxièmement : "l'impact du milieu socio-économique de l'élève a en France une très forte influence sur ses résultats scolaires". Ascenseur social cassé diront certains, reproduction sociale diront les autres. Enfin " la France fait partie des pays dans lesquels l'écart de performance entre les élèves est le plus important, même s'il y a peu d'élèves brillants et une forte proportion d'élèves très faibles". Le niveau baisse-t-il ? Non, l'écart se creuse. Il lui demande quelles sont les mesures prises et qu'il compte prendre pour lutter contre cette situation.

Texte de la réponse

Les conclusions du rapport Fourgous sont confirmées par les études internationales, notamment le dernier rapport PISA qui montre que les résultats de l'école française sont en baisse, légère mais réelle, et que, de plus, les écarts se sont creusés entre les élèves ayant les meilleurs résultats et ceux qui ont les plus grandes difficultés. Le ministre a pris la pleine mesure de la situation de grande difficulté scolaire dans laquelle se trouvent certains élèves. La lutte contre l'échec scolaire constitue un des objectifs prioritaires du ministère de l'éducation nationale. C'est pourquoi l'école primaire a fait l'objet d'une profonde réforme. De nouveaux programmes, recentrés sur les enseignements fondamentaux, sont entrés en application à la rentrée scolaire 2008-2009 et des procédures d'évaluations nationales des acquis des élèves ont été mises en oeuvre. La réforme entreprise vise à ce que chaque élève en difficulté reçoive une réponse adaptée à sa situation. L'aide personnalisée permet désormais aux enseignants de traiter eux-mêmes, en prolongement de la classe, un certain nombre de difficultés d'apprentissage qu'ils ne pouvaient auparavant prendre en charge efficacement. Si besoin, des aides spécialisées sont également mises en oeuvre. Les stages de remise à niveau en français et mathématiques proposés aux élèves de CM1 et CM2 pendant les vacances scolaires constituent également une réponse au traitement de la difficulté scolaire, dans la perspective d'une meilleure réussite de tous les élèves à l'école primaire. De même, l'accompagnement éducatif dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, en complément des dispositifs déjà existants, est systématiquement proposé aux familles des élèves rencontrant des difficultés, en particulier celles relevant des réseaux ambition réussite. Un suivi de la mise en place de l'ensemble de ces éléments sur plusieurs années permettra plus sûrement d'évaluer l'impact de cette réforme sur l'amélioration de la réussite des élèves. Par ailleurs, en mars 2010, le ministre a présenté un plan pour prévenir l'illettrisme et susciter le goût de la lecture chez les élèves. Il a souligné la nécessité d'agir dès la maternelle, à l'âge où les enfants s'approprient le langage et découvrent l'écrit, et de travailler tout au long de la scolarité pour que la lecture soit perçue comme un plaisir. Il a souhaité que les familles, les personnels d'encadrement et les partenaires de l'école se mobilisent autour des enseignants et de leurs élèves. À cet effet, le 20 mai 2010, le ministre a rencontré les cent inspecteurs de l'éducation nationale en charge de la maternelle et leur a demandé de concentrer leur action sur la prévention de l'illettrisme. Le ministre a également demandé à

chaque recteur d'académie de missionner auprès de lui un correspondant chargé de la prévention de l'illettrisme.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81694

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6838

Réponse publiée le : 20 décembre 2011, page 13335